

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres financiers
ni une quelconque forme de démarchage aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays.*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 20 JUILLET 2022

RELATIF À LA MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ NEW GEN HOLDING

DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR
LA SOCIÉTÉ NEW GEN HOLDING

PRÉSENTÉE PAR

ALANTRA

Banque présentatrice et garante



Le présent communiqué a été établi par New Gen Holding SAS (l'« **Initiateur** ») et est diffusé en application des dispositions des articles 231-27, 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

TERMES DE L'OFFRE

PRIX DE L'OFFRE : 9,50 euros par action Generix Group, augmenté de 0,50 euro par action Generix Group en cas d'atteinte du seuil de 90% du capital et des droits de vote de Generix Group¹

DURÉE DE L'OFFRE : 22 jours de négociation

Le calendrier de l'Offre sera fixé par l'AMF

¹ Seuls les actionnaires qui auront apporté leurs actions Generix Group à la procédure semi-centralisée de l'Offre se verront remettre ledit droit à complément de prix par action apportée.

Il est également précisé que l'Initiateur prendra à sa charge, dans le cadre de la procédure de semi-centralisation, les frais de négociation (frais de courtage majorés de la TVA y afférente) des actionnaires vendeurs à hauteur de 0,3% du montant de l'ordre (hors taxes), dans la limite de 150 € par dossier (taxes incluses).

AVIS IMPORTANT

Dans le cas où, à la clôture de l'offre publique d'acquisition simplifiée, le nombre d'actions non présentées à ladite offre publique par les actionnaires minoritaires de la société Generix Group SA ne représenterait pas plus de 10% du capital social et des droits de vote de la société Generix Group SA, la société New Gen Holding SAS a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de cette offre publique, la mise en œuvre, conformément aux dispositions des articles L. 433-4 III du Code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, de la procédure de retrait obligatoire moyennant une indemnisation égale au prix de l'offre publique d'achat, nette de tous frais, afin de se voir transférer les actions de Generix Group SA non apportées à la présente offre publique d'acquisition simplifiée, moyennant une indemnisation égale à 10 euros.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique d'achat en date du 19 juillet 2022 visant les actions de Generix Group SA (l'« **Offre** »), apposé le visa n° 22-316 en date du 19 juillet 2022 sur la note d'information établie par New Gen Holding SAS.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document contenant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de New Gen Holding SAS a été déposé auprès de l'AMF le 19 juillet 2022 et complète la note d'information établie par New Gen Holding SAS.

Ces informations ainsi que la note d'information sont mises à la disposition du public ce jour, sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Generix Group SA (www.generixgroup.com) et peuvent également être obtenues sans frais au siège social de Generix Group (ArteParc Lille-Lesquin (Bâtiment 2A), 2 rue des Peupliers – 59810 Lesquin), de New Gen Holding SAS (29 rue de Miromesnil – 75008 Paris) et auprès d'Alantra (7 rue Jacques Bingen – 75017 Paris).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Avertissement : Le présent communiqué de presse a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. New Gen Holding SAS décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.